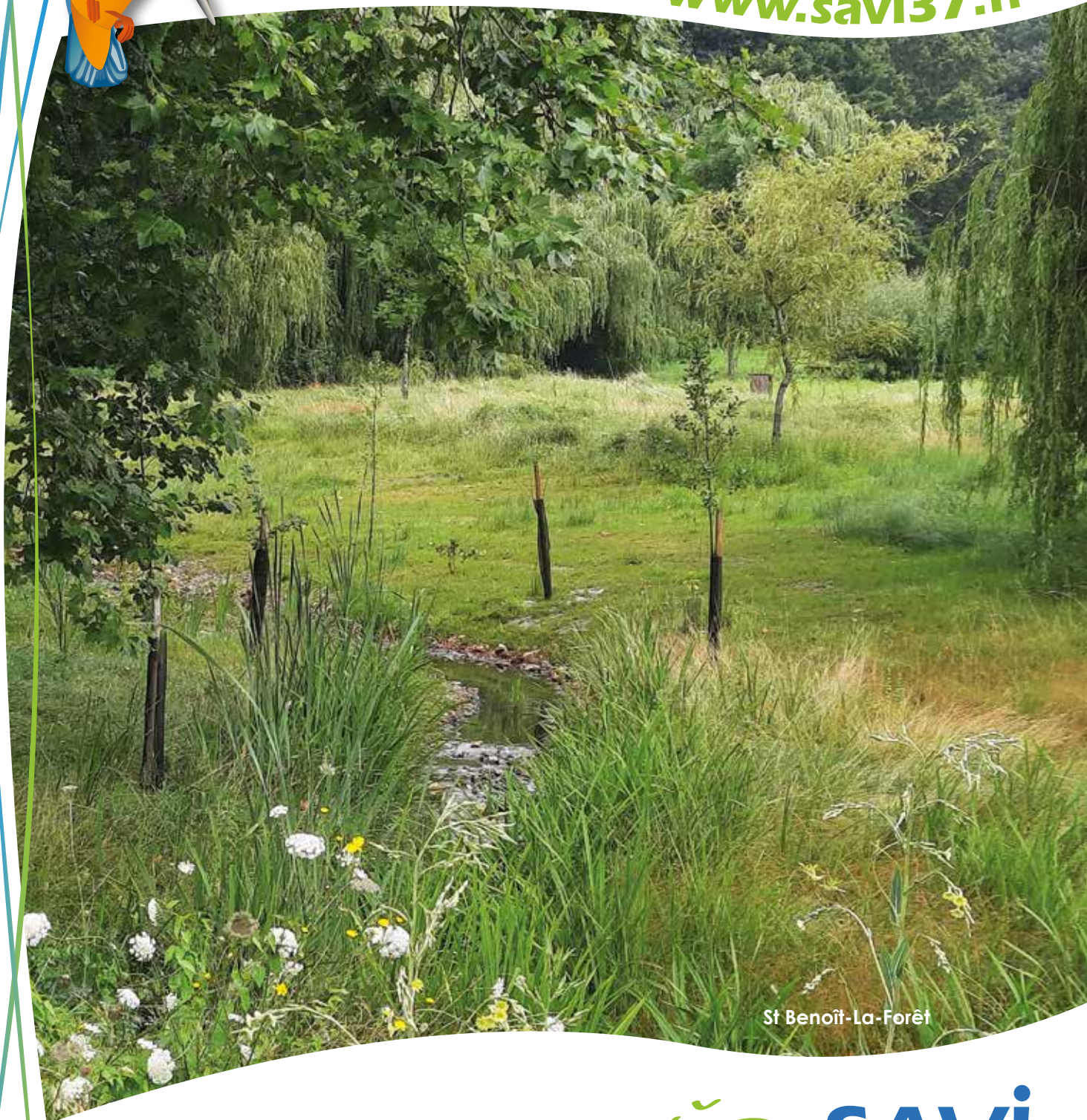


Rapport d'activités 2020

du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre

www.savi37.fr



St Benoît-La-Forêt

Juillet 2021



SOMMAIRE

LES FAITS MARQUANTS	5
1. Les contrats territoriaux de restauration « Milieux aquatiques »	6
1.1. Le Contrat Territorial Indre Aval 2020-2022 signé le 20 novembre 2020	6
1.2. La 1 ^{ère} année du Contrat territorial Indre Aval 2020-2022	6
1.2.1. Effacement du plan d'eau de Saint-Benoit-la-Forêt sur la Veude	6
1.2.2. Restauration morphologique du ruisseau du Doigt – Secteur confluence à Cheillé	8
1.2.3. Restauration d'annexes hydrauliques à Huismes et Avoine	9
1.2.4. Restauration de la continuité sur le Doigt à Cheillé - Travaux préparatoires	10
1.2.5. Lancement des études sur le moulin Neuf à Saché et le moulin de Rigny-Ussé	11
1.3. Le contrat territorial Indre Médian 2014-2018	11
1.3.1. Les derniers travaux du contrat Indre Médian	12
1.4. Un nouveau contrat territorial Indre Médian pour 2021	18
1.5. La campagne d'arrachage de Jussie	18
2. Les actions hors contrat Territorial	19
3. Les missions régulières du SAVI	21
3.1. Les interventions sur les moulins publics et l'entretien des parcelles communales	21
3.2. Les travaux réalisés par les services	21
3.3. Les missions de suivi général des cours d'eau et conseils techniques auprès des communes, des communautés de communes et des riverains	23
3.4. Des actions de communication et de sensibilisation	23
4. La Régie « Entretien de rivière » du SAVI	24
5. La compétence optionnelle « Fossés collecteurs »	25
5.1. Le programme de travaux 2020	25
6. Bilan financier 2020 des Contrats territoriaux	26
6.1. Bilan financier 2020 du Contrat Territorial de l'Indre Médian	26
6.2. Bilan financier 2020 du Contrat territorial de l'Indre Aval	26
6.3. Compte administratif 2020	27
7. Les Annexes	30
7.1. Le renouvellement du comité syndical et réélection du président du SAVI	30
7.2. Les missions du SAVI	31
7.2.1. Une compétence obligatoire : Gestion des Milieux Aquatiques	31
7.2.2. Des Compétences optionnelles :	31
7.2.3. Autres missions	31
7.3. Les réunions	31
7.4. Les délibérations	32
7.5. Les Ressources humaines	33

LES FAITS MARQUANTS

2020, l'année de la covid 19 et de l'adaptation collective



Mise en place d'un nouveau comité syndical en septembre 2020 et renouvellement du mandat pour le Président et des Vice-présidents suite aux élections municipales



Demande d'adhésion de la commune de Louans au SAVI et démarrage de la procédure d'élargissement du périmètre du SAVI



Signature et Mise en œuvre du nouveau contrat territorial de l'Indre Aval 2020-2022



Finalisation du Contrat Territorial de l'Indre Médian 2014-2018 et Préparation du nouveau Contrat Territorial de l'Indre Médian 2021-2023



Suppression de l'étang communal de Saint-Benoit-la-Forêt



Lancement des études continues sur le moulin neuf à Saché et le moulin de Rigny-Ussé



Les contrats territoriaux de restauration « Milieux aquatiques »

1.1. Le Contrat Territorial Indre Aval 2020-2022 signé le 20 novembre 2020

En mai 2017, une étude a été confiée au bureau d'études AQUASCOP avec un double objectif :

➡ Réaliser **une évaluation des actions menées entre 2012 et 2016** dans le cadre du Contrat territorial Indre Aval 2012-2016

➡ **Elaborer un nouveau programme quinquennal d'actions** permettant l'amélioration de la qualité physique des cours d'eau

Ce nouveau programme d'actions porte sur le secteur Indre Aval qui s'étend de la commune de Pont-de-Ruan jusqu'à la confluence avec la Loire à Avoine. Ce territoire couvre un bassin versant de 343,2 km², soit 7 masses d'eau et 201,5 km de cours d'eau.

Après enquête publique, **l'arrêté préfectoral du 4 février 2020** a déclaré d'intérêt général les travaux de restauration des masses d'eau du bassin de l'Indre aval et ses affluents et a autorisé le SAVI à les mettre en œuvre.

Le 20 novembre 2020, le Contrat Territorial de Restauration de l'Indre Aval 2020-2022 a été officiellement signé à Saint-Benoit-la-Forêt entre le SAVI, **l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Centre-Val de Loire et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire**. Ce contrat prévoit un programme de travaux sur 3 ans de **1 024 600 €** financés à hauteur de 80 % (59 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, 13 % par la Région Centre-Val de Loire et 8 % par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire).



1.2. La 1^{ère} année du Contrat territorial Indre Aval 2020-2022

1.2.1. Effacement du plan d'eau de Saint-Benoit-la-Forêt sur la Veude

De Juin à Septembre 2020, le SAVI en partenariat avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et la commune de Saint-Benoit-la-Forêt, a réalisé des travaux d'**effacement de plan d'eau sur cours et de restauration** de la qualité de la Veude (appelé aussi ruisseau du Lac Mort) **sur un linéaire de 600 mètres**.

Les travaux subventionnés à 100 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Centre-Val-de-Loire s'élèvent à 35 593 € et ont permis de **restaurer le lit du cours d'eau dans l'emprise de l'étang après vidange et suppression de la vanne**.

Au-delà de la restauration de la continuité, ces travaux ont fait l'objet d'**un projet pédagogique avec les trois classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école primaire de Saint-Benoit-la-Forêt**. Plusieurs animations ont été faites en classe et sur le terrain par les techniciens de rivière du SAVI, et les enfants ont réalisé toutes les **plantations d'hélophytes** (plantes des milieux humides) sur le site.



Avant



Après



Animations





1.2.2. Restauration morphologique du ruisseau du Doigt – Secteur confluence à Cheillé

Dans la partie aval du ruisseau du Doigt sur la commune de Cheillé, le SAVI a poursuivi les travaux de restauration morphologique du ruisseau du Doigt sur 190 m pour un montant de 13 469 € TTC subventionné à 80%.



Avant



Après



1.2.3. Restauration d'annexes hydrauliques à Huismes et Avoine

Deux annexes hydrauliques ont été restaurées pour un montant de 23 644 € TTC subventionné à 80%.

L'une sur la commune d'Avoine sur 1 000 m² et l'autre sur Huismes pour 2 300 m². Ces travaux ont pour objectif :

- ➔ **D'améliorer la qualité de l'eau** : la réouverture du milieu favorise le développement de la végétation et la pénétration de la lumière, améliorant ainsi les qualités phyto-épurations du milieu ;
- ➔ **De restaurer les fonctionnalités biologiques du milieu** : les zones humides sont des lieux de vie et de reproduction de nombreuses espèces (amphibiens, poissons...) ;
- ➔ **De restaurer les connectivités latérales**
- ➔ **D'améliorer l'accessibilité des poissons** à un réseau d'annexes hydrauliques ;
- ➔ **D'améliorer la fonctionnalité d'une zone** de fraie à brochet.



Avoine





1.2.4. Restauration de la continuité sur le Doigt à Cheillé - Travaux préparatoires

En 2020, ont démarré les travaux préparatoires à la **mise en transparence du dernier ouvrage** sur le ruisseau du Doigt.

Cette restauration de la continuité écologique s'accompagnera d'une restauration de la morphologie prévue sur 200 m de cours d'eau.





1.2.5. Lancement des études sur le moulin Neuf à Saché et le moulin de Rigny-Ussé

Deux études relatives au **rétablissement de la continuité du Moulin neuf à Saché et de moulin de Rigny-Ussé** ont été confiées au bureau d'études DCI Environnement (Marché 2020_01 attribué le 10.09.2020) pour un montant de 18 930 € TTC subventionnée à 80 % par l'AELB et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Ces études ont pour objectif de :

- ➡ Définir les moyens techniques et financiers à mettre en œuvre pour **assurer la transparence sédimentaire et piscicole**,
- ➡ Etudier les incidences de cette mise en transparence et définir les moyens techniques et financiers à mettre en œuvre pour éviter, réduire et compenser ces incidences.

Un premier comité de pilotage s'est déroulé le **27 novembre 2020** en présence des propriétaires des ouvrages et des communes concernées afin de présenter les résultats du diagnostic et discuter sur les scénarios d'aménagement proposés.

1.3. Le contrat territorial Indre Médian 2014-2018

En 2009, le SAVI a confié au bureau d'études HYDROCONCEPT la réalisation d'une étude préalable à la signature d'un contrat territorial de restauration sur l'Indre et ses affluents. Démarrée début mars 2010, cette étude a été suivie par un comité de pilotage composé d'élus, de représentants d'associations (environnement, moulins, canoë kayak, riverains), de chambres consulaires, d'administrations (DDT, ONEMA, DREAL) et d'organismes financiers (Agence de l'Eau, Conseil départemental d'Indre-et-Loire, Région Centre-Val de Loire).

En 2011, le bureau d'études, en accord avec le comité de pilotage a défini le programme prévisionnel du futur contrat territorial. Le programme définitif, finalisé avec les partenaires financiers, a été validé lors du comité syndical du **1^{er} juillet 2013**.

Après enquête publique, l'**arrêté préfectoral du 22 octobre 2013** prolongé par arrêté préfectoral du **14 décembre 2018** a déclaré d'intérêt général les travaux de restauration des cours d'eau du bassin de l'Indre entre Courçay et Pont-de-Ruan et a autorisé le SAVI à réaliser les travaux.

Le **Contrat Territorial de Restauration de l'Indre Médian 2014-2018** a été signé le **17 décembre 2013** entre le SAVI, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Centre Val de Loire et le Conseil Départemental d'Indre et Loire. Ce contrat prévoit un programme de travaux de 3 493 650 € financés à hauteur de 80 % (50 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 15 % par la Région Centre-Val de Loire et 15 % par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire).

L'année 2020 a permis de **finaliser les derniers travaux du Contrat territorial de l'Indre Médian 2014-2018** tout en finalisant avec les partenaires financiers et les services de l'Etat le nouveau Contrat Territorial Indre Médian 2021-2023.



1.3.1. Les derniers travaux du contrat Indre Médian

✓ Remise en état du site après les travaux d'aménagement d'une rampe rustique sur le moulin d'Artannes-sur-Indre (2015-2019)

Les travaux de restauration de la continuité sur le moulin d'Artannes-sur-Indre se sont achevés en octobre 2019. Compte tenu des conditions météorologiques et du risque de dégradation des parcelles, les matériaux ayant servi à la mise en place des bartardeaux ont été stockés sur la prairie, en attente d'être évacués en juin 2020. La remise en état de la prairie avec ensemencement a été réalisée en septembre 2020 pour un montant total de 32 361 € TTC.





✓ Travaux de renaturation de l'Indre en rive gauche en amont du Ripault à Monts

Ces travaux viennent compléter en rive gauche les travaux déjà réalisés en 2019 en rive droite de l'Indre afin de compenser l'érosion importante des berges et la déconnexion de bras annexes suite à l'abaissement brutal de la ligne d'eau pour cause de rupture des vannes du moulin du Ripault en avril 2015.

- Mise en pente douce des berges,
- Reconnexion partielle d'un bras secondaire,

Le montant des travaux s'élève à 23 270 € TTC subventionné à 80 %. Des travaux complémentaires sont également prévus en 2021.





✓ Travaux de restauration de la morphologie sur la Thilouze à Thilouze

Après les travaux préparatoires et la **suppression de deux barrages** en 2019, le SAVI a finalisé les travaux de restauration morphologique de la Thilouze sur un linéaire de 600 mètres.

Le montant total des travaux s'élève à 65 074 € TTC subventionné à 80%.





✓ **Restauration de la Boire du Breuil à Artannes-sur-Indre**

Les travaux de restauration de la boire du Breuil à Artannes-sur-Indre se sont déroulés fin juin - juillet 2020. Le montant de l'intervention s'élève à 18 347 € TTC subventionné à 80 %.





Artannes

✓ Les travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve

En 2020, plusieurs opérations de restauration de la ripisylve ont été menés sur l'Indre (Courçay, Cormery, Truyes, Esvres, Veigné, Montbazon, Monts et Artannes) pour un montant de 20 940 € TTC.



Monts



Monts



Courçay



Saché

1.4. Un nouveau contrat territorial Indre Médian pour 2021

En décembre 2018, une étude a été confiée au bureau d'études Sarl RIVE afin de réaliser **une évaluation des actions menées entre 2014 et 2018** dans le cadre du Contrat territorial Indre Médian et préparer **un nouveau programme d'actions** sur 6 ans. Ce nouveau programme d'actions porte sur **le périmètre du contrat territorial Indre Median 2014-2018 élargi à la commune de Louans** en cours d'adhésion au SAVI.

Cette étude a également permis d'établir un pré-diagnostic des pratiques agricoles sur le bassin versant de l'Indre. Ainsi, en complément du volet milieux aquatiques, un volet « pollutions diffuses » a été étudié sur l'ensemble du territoire du SAVI. Le programme d'actions du **nouveau contrat territorial « Milieux aquatiques »** et le pré **diagnostic « pollutions diffuses »** ont été validés lors du **comité de pilotage du 6 mars 2020**.

L'année 2020 a été consacré à l'élaboration du contrat territorial, la négociation avec les partenaires financiers et techniques ainsi que la rédaction des dossiers réglementaires. Le dossier de **Déclaration d'Intérêt Général** comportant une **autorisation environnementale** a été déposé auprès des services de l'Etat le 25 septembre 2020. Conformément à la procédure, **une enquête publique se déroulera du 6 au 22 avril 2021**.

La signature du contrat Indre Médian 2021-2023 est prévue en septembre 2021 entre le SAVI et ses partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Centre-Val-de-Loire et le Conseil départemental d'Indre-et-Loire. Ce contrat prévoit un programme de travaux sur 3 ans de 1 661 750 € financés à hauteur de 80 % (55,5 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, 17,9 % par la Région Centre Val de Loire et 7,4 % par le Conseil départemental d'Indre et Loire).

Pour rappel, la DIG est l'outil permettant au SAVI d'exercer sa compétence en l'autorisant à :

- accéder aux propriétés privées riveraines des cours d'eau,
- faire participer financièrement les propriétaires,
- légitimer l'utilisation de fonds publics sur des propriétés privées,
- simplifier les démarches administratives en ne prévoyant qu'une enquête publique.



1.5. La campagne d'arrachage de Jussie

Travaux réalisés par l'entreprise FOUGERE (17) pour les stations importantes et en interne par les services du SAVI pour les plus petites stations de jussie.

✓ Campagne d'arrachage de jussie 2020

2 périodes d'interventions ont permis de traiter plus de 270 stations soit 2 047 m² de jussie arrachés pour un montant de 12 480 € TTC et environ 4 mois de travail en interne.



Les actions hors contrat Territorial

✓ Etude continuité sur le moulin de la charrière à Azay-le-Rideau

Le 11 juillet 2017, la rupture des vannes de décharges du Moulin de la Charrière à Azay-le-Rideau a entraîné une baisse de la ligne d'eau d'environ 1,20m au droit du moulin d'Azay-le-Rideau. A la demande de la commune d'Azay-le-Rideau et du propriétaire, le SAVI a lancé une étude dont les objectifs sont :

- Assurer la continuité sédimentaire et piscicole du moulin de la Charrière,
- Définir les moyens afin d'éviter, réduire ou compenser les incidences de la mise en transparence de l'ouvrage ;

Après consultation, cette étude a été confiée le 18 mai 2018 au bureau d'études GINGER BURGEAP pour un montant de 19 764 € TTC. La restitution de l'étude a été envoyée le 26 mars 2020 et une réunion avec le propriétaire s'est tenue le 20 mai 2020. **Malgré de nombreux échanges avec la commune d'Azay-le-Rideau, le propriétaire n'a pas souhaité s'engager dans les travaux et autoriser le SAVI à mener les travaux de conformité de l'ouvrage, qui aurait permis également de réaliser des travaux à l'aval du moulin d'Azay-le-Rideau.**

✓ Travaux sur le déversoir du moulin d'azay-le-rideau

Compte tenu des risques de destabilisation du déversoir du moulin d'Azay-le-Rideau suite à l'abaissement de la ligne d'eau, le SAVI, en concertation avec la commune, a pris en charge des **travaux d'urgence pour la consolidation du déversoir du moulin d'Azay-le-Rideau**. L'entreprise MFM d'Azay-le-Rideau est intervenue **en septembre 2020 pour un montant de 13 468,88 € TTC.**



Travaux sur le déversoir du moulin d'Azay-le-Rideau – Septembre 2020

✓ Etude sur le fonctionnement hydraulique de la Veude et élaboration d'un programme d'actions

Cette étude vient en complément de l'étude engagée en 2017 pour le bilan du Contrat territorial et la préparation d'un nouveau Contrat territorial Indre Aval. Elle a pour objectif de préciser le fonctionnement hydraulique de la Veude afin de mettre en place un programme d'actions concertées pour sa restauration.

Cette prestation supplémentaire a été confiée par avenant au marché 2017_01 au bureau d'études Sarl AQUASCOP pour un montant de 19 086 € TTC le 9 novembre 2018. Elle prévoit une phase de recueils de données hydrauliques sur une année. Les premiers résultats ont été présentés en 2020. Compte tenu des contraintes sanitaires, les rencontres avec les propriétaires d'ouvrages ont été reportés en 2021. La restitution définitive se déroulera début 2021.

Les missions régulières du SAVI

3.1. Les interventions sur les moulins publics et l'entretien des parcelles communales

Le SAVI est habilité à travers ses compétences à **intervenir sur les ouvrages publics ou en gestion communale**. Comme chaque année, l'équipe du SAVI est intervenue régulièrement sur les ouvrages pour :

- réaliser des manœuvres de vannes conformément au règlement d'eau
- retirer des encombres légères coincés dans les vannes
- organiser et assurer la bonne conduite de chantiers d'enlèvement d'encombres par des entreprises spécialisées.

Pour mémoire, les ouvrages concernés par ces interventions sont les ouvrages appartenant aux communes ou sous bail emphytéotique : **le déversoir du Moulin de Port Joie à Evres, le Moulin de Veigné, le Grand moulin de Montbazon, le moulin d'Artannes sur Indre et le Moulin de Pont de Ruan.**

Sur les parcelles communales, le SAVI réalise deux types d'intervention :

- Des travaux d'entretien de la ripisylve réalisés en interne ou par une entreprise spécialisée
- Des travaux de fauche ou de broyage de parcelles humides.

En 2020, les opérations d'enlèvement des encombres et d'entretien sur les ouvrages ont été réalisées soit en interne par les services du SAVI soit par l'entreprise Environnement 41 pour un montant de 8 448 € TTC.



Prairies Montbazon



Boire masson - Rivarennes



Moulin de Veigné

3.2. Les travaux réalisés par les services

Le coût des travaux réalisés par les services du SAVI est estimé pour 2020 à 26 460 €. Ces travaux correspondent à :

✓ Travaux d'accompagnement des actions des contrats territoriaux (16 jours d'intervention).

➤ **Préparation des chantiers** (dépose de clôture, transfert de matériels, coupe d'arbres pour passage des engins,...)

➤ **Remise en état de sites** après passage des entreprises ou préparation de chantiers (dépose et repose de clôture, ensemencements, pose de passerelles, brulage, broyage des rémanents...)

✓ Repérage, localisation et enlèvements des encombres,... (6 jours)

✓ **Veille et arrachage de jussie** (repérage des stations, préparation chantier pour l'entreprise Fougère (repérage point de dépôt, zone d'embarquement, débarquement,...) et arrachage des petites stations (66 jours contre 33 en 2019).



✓ Lutte contre les ragondins

Le piègeage est assuré par l'agent de rivière du SAVI, agréé piégeur. En 2020, environ 36 jours d'interventions ont été réalisés à la demande de propriétaires privés ou des communes et 30 ragondins ont été piégés.

✓ Entretien des parcelles communales : 17 jours y ont été consacrés.



Intervention en collaboration avec la commune de Cormery (élus et services techniques) sur le ruisseau des Ruaux.



Evacuation arbres coincés à la passerelle de Montbazon



Rigny

3.3. Les missions de suivi général des cours d'eau et conseils techniques auprès des communes, des communautés de communes et des riverains

Le SAVI assure un suivi régulier du lit majeur de l'Indre et de ses affluents. Ce suivi permet notamment de :

- Mieux connaître le fonctionnement hydraulique du bassin versant et du cours d'eau,
- Détecter la présence d'**espèces envahissantes** et de suivre l'évolution des populations (ragondins, jussie, renouée du japon, écrevisses américaines,...),
- Suivre l'évolution des travaux réalisés par le Syndicat de manière à apprécier ou pas leur efficacité.
- Repérer la présence d'**espèces protégées** (fritillaire, pigamon jaune, chauve-souris...) pour mieux les préserver en cas d'intervention,
- Identifier les zones tampons (mares, plan d'eau) et les zones inondables, pour des enjeux de préservation de la biodiversité et de sensibilisation au risque inondation,

Le SAVI intervient régulièrement auprès des propriétaires riverains soit pour leur signaler des arbres tombés ou autres problèmes, soit à leur demande pour les conseiller sur les techniques d'entretien, la réglementation liée au PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation), les dossiers loi sur l'eau, les techniques de protections de berges, les pontons,...

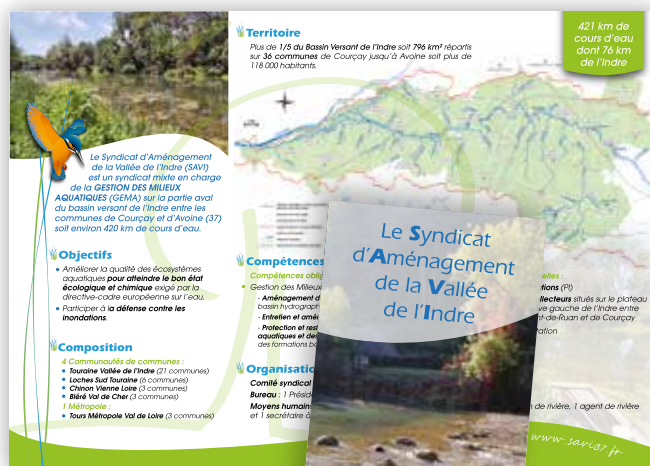
3.4. Des actions de communication et de sensibilisation

En raison des conditions sanitaires, de nombreuses manifestations ont été annulées (semaine des rivières, fête de la nature, randonnées,...) mais plusieurs actions ont été réalisées :

✓ **Deux numéros de « Au fil de l'Indre » ont été diffusés en 2020** : n°10 en septembre et n°11 en décembre 2020.

✓ **Deux nouveaux outils** ont été mis en place :

- Une nouvelle plaquette de présentation du SAVI a été réalisée afin de mieux faire connaître la structure et le Syndicat,
- De nouveaux panneaux de chantiers.



La Régie « Entretien de rivière » du SAVI

Le régime « entretien de rivière » permet aux services du SAVI une réactivité pour les interventions et une surveillance des cours d'eau. En plus des travaux déjà présentés, le service réalise également :

- Mise en place d'un service payant pour réaliser des interventions ponctuelles chez les propriétaires riverains (enlèvement d'encombres ou arbres isolés)
- Mise à disposition auprès des communes ou des communautés de communes de l'agent de rivière pour faire à un besoin ponctuel (remplacement d'agent technique, service d'abattage, ...)

Le service « Travaux » du SAVI a réalisé 3 chantiers en régie en 2020.



Esvres



Saint Benoît-la-Forêt

La compétence optionnelle « Fossés collecteurs »

Le SAVI a repris en 2012 (modification statutaire du 8 juin 2012) les fossés et retenues collinaires, compétence exercée auparavant par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Terres Humides du Plateau de Ste Maure (SIATH). Les fossés sont tous identifiés par des numéros (carte annexée aux statuts du SAVI). Chaque commune dispose d'une carte des fossés sous compétence SAVI.

Suite à l'actualisation des linéaires de fossés, la compétence « fossés collecteurs » s'exerce désormais sur **9 communes** au lieu de 11 (Artannes, Le Louroux, Monts, Montbazon, Saint Branchs, Sorigny, Thilouze, Veigné et Villeperdue).

5.1. Le programme de travaux 2020

La commission « Fossés collecteurs » composée d'un représentant de chaque commune concernées par cette compétence est en charge de la planification et du suivi des travaux. Le programme 2020 a été validé par la commission fossés du 5 février 2020.

Les travaux 2020 ont été réalisés soit en interne (3 jours), soit par les entreprises Environnement 41 et Sarl VARVOUX.

Sur les 21 chantiers prévus, 17 ont été réalisés pour un montant de **27 683 € TTC**, 2 ont été reportés et 2 annulés. **9,4 km de fossés ont été entretenus en 2020.**



Monts - Bois Cantin



Montbazon - Bassin de la Fleuriette



Villeperdue - La Genêtelle



St Branchs - Carré

Bilan financier 2020 des Contrats territoriaux

6.1. Bilan financier 2020 du Contrat Territorial de l'Indre Médian

Sur 2020, 149 351 € de travaux ont été réalisés sur le CT Indre Médian soit un état d'**avancement des travaux** du CTR Indre Médian au 31 décembre 2020 :

	TOTAL		Taux de réalisation
	Prévisionnel	Réalisés	
Travaux de restauration	1 818 630 €	1 370 317 €	75,3%
Travaux d'entretien	218 870 €	191 538 €	87,5%
Travaux d'effacement d'ouvrages	376 990 €	380 446 €	100,9%
Etudes	180 000 €	147 547 €	82,0%
Suivi milieux aquatiques	90 000 €	62 479 €	69,4%
Communication	50 000 €	14 278 €	28,6%
Animation	630 000 €	731 183 €	116,1%
	3 364 490 €	2 897 788 €	86,1%

6.2. Bilan financier 2020 du Contrat territorial de l'Indre Aval

Sur 2020, 95 604 € de travaux ont été réalisés sur le CT Indre Médian soit un état d'**avancement des travaux** du CTR Indre Médian au 31 décembre 2020 :

	Prévisionnel CT 2020-2022	Réalisé 2020	Taux de réalisation CT 2020-2022
Travaux restauration hydromorphologique	43 000 €	13 469 €	31 %
Restauration Ripisylve - Nouveau territoire	30 000 €	- €	0 %
Travaux Restauration Continuité (Effacement)	378 000 €	46 012 €	12 %
Travaux Restauration Continuité (Aménagement)	150 000 €	- €	0 %
Restauration hydrauliques	23 200 €	23 644 €	102 %
Travaux complémentaires	50 000 €	12 480 €	25 %
Etudes	90 000 €	6 867 €	8%
Suivi Milieux	26 400 €	- €	0 %
Postes Animation (1,5 postes)	225 000 €	75 000 €	33 %
Communication	9 000 €	- €	0 %
	1 024 600 €	177 472 €	17 %

6.3. Compte administratif 2020

Le compte administratif 2020 a été approuvé par délibération 2021.02.04 en date du 16 février 2021.

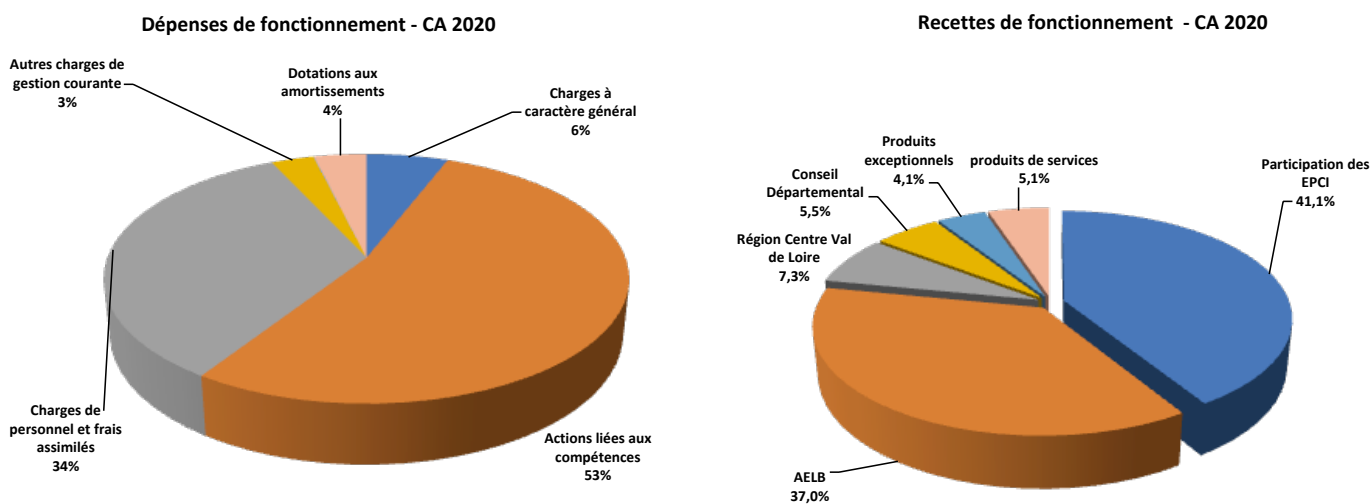
Rappel : toutes les dépenses liées aux travaux (liés aux contrats territoriaux ou sur fonds propres) sont inscrites dans la section de fonctionnement.

L'arrêté préfectoral du 4 juillet 2018 relatif aux modifications statutaires du SAVI a également modifié les modalités de calcul de contributions des membres comme suit :

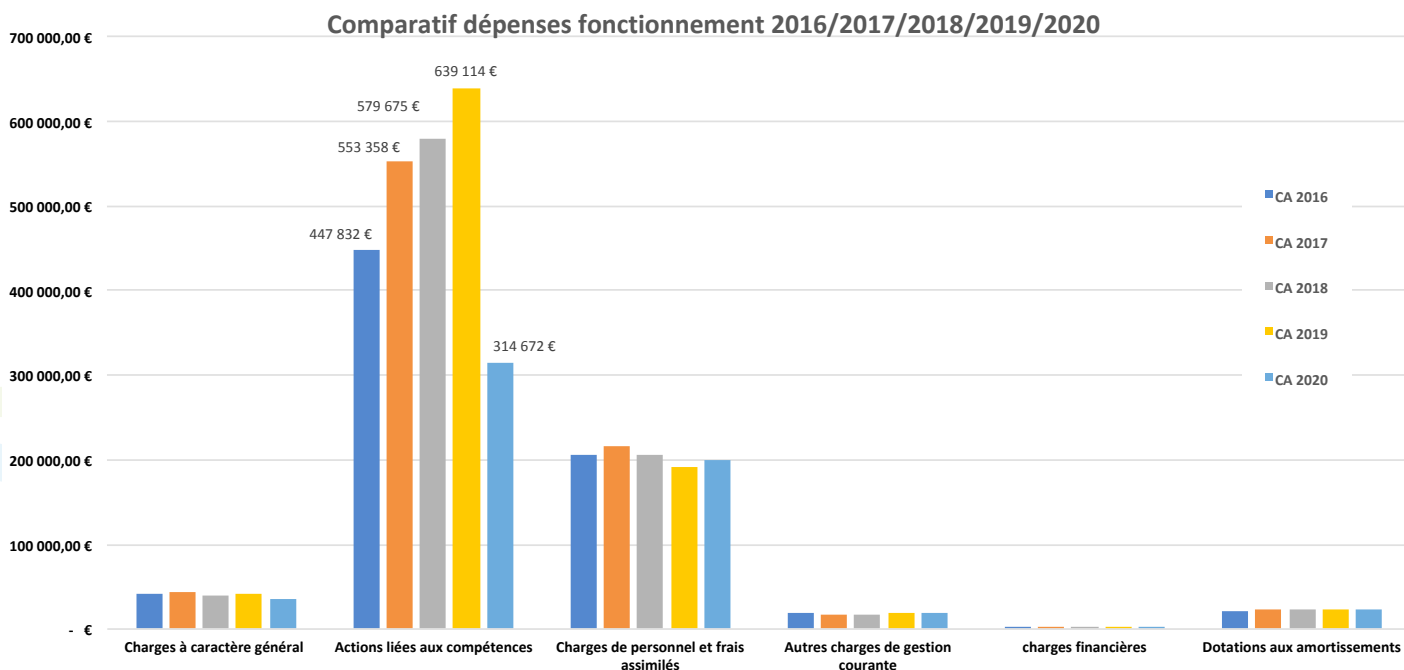
Les dépenses d'administration générale, d'investissement et de fonctionnement sont réparties proportionnellement entre les EPCI selon les critères suivants :

- ▢ le **linéaire de berge de cours d'eau** présent sur la commune ou les communes des communautés de communes considérées.
- ▢ le **nombre d'équivalent habitant des stations d'épuration** appartenant aux collectivités et ayant leur rejet dans le bassin versant de l'Indre sur le territoire du Syndicat.
- ▢ la **surface communale de la structure inscrite dans le bassin versant** de l'Indre et sur le territoire du Syndicat.
- ▢ la **surface des parcelles communales à entretenir** par le Syndicat, présentes sur le territoire des collectivités membres. Les surfaces sont répertoriées sur une carte approuvée par délibération.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 SECTION DE FONCTIONNEMENT



Dépenses liées aux compétences 314 672 € dont 276 837 € de travaux



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2020	CA 2019	CA 2018	CA 2017	CA 2016
Charges à caractère général	34 898,92 €	42 164,50 €	39 812,69 €	42 827,23 €	41 920,34 €
Actions liées aux compétences	314 671,83 €	639 113,58 €	579 674,95 €	553 358,47 €	447 832,27 €
Charges de personnel et frais assimilés	199 671,36 €	190 901,94 €	204 855,21 €	215 812,64 €	206 136,80 €
Autres charges de gestion courante	18 389,02 €	18 432,80 €	17 781,34 €	17 867,35 €	18 701,11 €
charges financières	58,28 €	292,19 €	584,00 €	933,37 €	1 271,83 €
depenses imprévues					
Charges exceptionnelles	350,00 €	2 600,00 €		- €	- €
Dotations aux amortissements	22 275,93 €	22 404,67 €	22 595,54 €	24 193,85 €	21 823,89 €
Total des dépenses	590 315,34 €	915 909,68 €	865 303,73 €	854 992,91 €	737 686,24 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2020	CA 2019	CA 2018	CA 2017	CA 2016
Participation des EPCI	327 292,47 €	336 772,00 €	309 753,09 €	309 753,08 €	315 373,69 €
AELB	294 376,45 €	476 547,08 €	469 355,51 €	662 350,57 €	288 377,52 €
Région Centre Val de Loire	57 795,92 €	120 440,78 €	86 368,11 €		
Conseil Départemental	43 742,06 €	47 279,70 €	47 929,80 €		
Produits exceptionnels	32 525,31 €	2 799,02 €	188,75 €	1 000,00 €	388,80 €
Opérations d'ordres		1 767,62 €	4 782,02 €	5 435,43 €	5 435,43 €
Atténuation de charges		1 333,47 €	955,40 €	8 202,33 €	13 369,25 €
produits de services	40 718,12 €	8 046,00 €	12 904,25 €	17 214,09 €	9 624,48 €
Excédent de fonctionnement reporté					
Total des recettes	796 450,33 €	994 985,67 €	932 236,93 €	1 003 955,50 €	632 569,17 €

BILAN DE FONCTIONNEMENT

	CA 2020	CA 2019	CA 2018	CA 2017	CA 2016
Excédent de fonctionnement reporté	387 574,50 €	308 498,51 €	241 565,31 €	92 602,72 €	197 719,79 €
	593 709,49 €	387 574,50 €	308 498,51 €	241 565,31 €	92 602,72 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	CA 2020	CA 2019	CA 2018	CA 2017	CA 2016
Matériels - Véhicules - Logiciel	33 030,88 €	28 532,62 €	2 994,95 €	4 637,84 €	17 349,01 €
Subventions d'investissement		9 479,53 €			
Emprunts	2 868,82 €	14 729,60 €	12 608,32 €	12 258,95 €	11 920,49 €
Opérations d'ordre	1 767,62 €	1 767,62 €	4 782,02 €	5 435,43 €	5 435,43 €
Total des dépenses	37 667,32 €	54 509,37 €	20 385,29 €	22 332,22 €	34 704,93 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CA 2020	CA 2019	CA 2018	CA 2017	CA 2016
FCTVA	- €	- €	- €	- €	9 476,89 €
Subventions d'investissement	- €	- €	70,00 €	- €	- €
Emprunts		14 000,00 €	- €	- €	- €
Opérations d'ordre	22 275,93 €	25 004,67 €	22 595,54 €	24 193,65 €	21 823,89 €
Total des recettes	22 275,93 €	39 004,67 €	22 665,54 €	24 193,65 €	31 300,78 €

BILAN D'INVESTISSEMENT

	CA 2020	CA 2019	CA 2018	CA 2017	CA 2016
Excédent d'investissement reporté	21 314,11 €	36 818,81 €	34 538,56 €	32 676,93 €	36 081,08 €
Excédent ou déficit d'investissement	5 922,72 €	21 314,11 €	36 818,81 €	34 538,36 €	32 676,93 €
Reste à réaliser	0	0	- €	- €	- €
Excédent ou déficit d'investissement cumulé	5 922,72 €	21 314,11 €	36 818,81 €	34 538,36 €	32 676,93 €

Les Annexes

7.1. Le renouvellement du comité syndical et réélection du président du SAVI

Suite aux élections municipales de juin 2020, un nouveau comité syndical a été installé le 7 septembre 2020.

Les 41 délégués ont procédé à la réélection du Président et des deux vices-Présidents sortants ainsi que trois membres du bureau.

✓ Le Bureau

Président	Stéphane AUGU
Vice-présidents	Béatrice TILLIER (Finances) Christian DESILE (Gestion des têtes de bassins versants)
Membres du bureau	Noël DEBLAISE Périco LEGASSE Bernard PIPEREAU

✓ Le Comité syndical

Le syndicat est administré par un organe délibérant composé de 41 délégués titulaires (et 36 délégués suppléants) élus au sein de chaque commune ou structures adhérentes, pour représenter ses intérêts :



⇒ 7 membres titulaires et 6 membres suppléants pour la **Communauté de communes Loches Sud Touraine** (pour les communes de Dolus le Sec, Tauxigny - Saint Bault, Cormery, le Lourroux et Manthelan).



⇒ 22 membres titulaires et 21 membres suppléants pour la **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre** (pour la totalité du périmètre à l'exception de la commune de Sainte Catherine de Fierbois)



⇒ 4 membres titulaires et 3 membres suppléants pour la **Communauté de communes Bléré Val de Cher** (pour les communes de Athée-sur-Cher, Cigogné et Courçay).



⇒ 4 membres titulaires et 3 membres suppléants pour **Tours Métropole Val de Loire** (pour les communes de Chambray les Tours, Druye et Joué les Tours).



⇒ 4 membres titulaires et 3 membres suppléants pour la **Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire** (pour les communes d'Avoine, Huismes et Saint Benoit la Forêt)

Par délibération du 15 octobre 2020, la commune de Louans a souhaité l'élargissement du territoire du SAVI et demandé l'adhésion de la communauté de communes loches Sud Touraine au SAVI pour la commune de Louans.

7.2. Les missions du SAVI

7.2.1. Une compétence obligatoire : Gestion des Milieux Aquatiques

Par arrêté préfectoral du 4 juillet 2018, le SAVI a pris la forme d'un syndicat mixte à la carte qui exerce sur son périmètre, une compétence obligatoire, la compétence GEMA **Gestion des milieux aquatiques** telle que définie aux 1°, 2° et 8° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

7.2.2. Des Compétences optionnelles :

➤ **La prévention des inondations**, définie à l'alinéa 5 de l'article L. 211-7 du code de l'environnement : Défense contre les inondations et contre la mer.

➤ **Les retenues collinaires et fossés collecteurs :**

Sur le territoire constitué par l'ensemble des fossés, mares et retenues collinaires situés au sud de l'Indre entre la limite ouest de la commune de Pont-de-Ruan et la limite est de la commune de Courçay : travaux généraux d'entretien, d'aménagement et de gestion des retenues collinaires et des fossés collecteurs situés sur le plateau de Sainte-Maure en rive gauche de l'Indre entre les communes de Pont-de-Ruan et de Courçay.

➤ **L'animation et la concertation :**

L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (12° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement).

Toutes les actions entreprises par le syndicat ne peuvent se faire que dans les buts suivants :

- Participer à la **défense contre les inondations**,
- Améliorer la qualité des écosystèmes aquatiques pour **atteindre le bon état écologique** et chimique exigé par la directive-cadre européenne sur l'eau.

Les membres ont la possibilité d'adhérer à ladite structure pour tout ou partie des compétences optionnelles visées à l'article 2.2.

7.2.3. Autres missions

Afin d'exercer au mieux ses compétences, le SAVI a la possibilité de conclure avec ses membres, avec leurs communes et/ou des collectivités non adhérentes, des conventions relatives à :

- **Des coopérations** entre le syndicat et ses membres
- **Des missions de maîtrise d'ouvrage**
- **Des prestations de services**

7.3. Les réunions

En 2020, **6 réunions de bureau** ont été organisées : 20 janvier, 17 février, 8 juin, 3 septembre, 6 octobre et 24 novembre, ainsi que **3 comités syndicaux** : 3 février, 7 septembre et 13 octobre 2020.

7.4. Les délibérations

Les délibérations du Comité Syndical

2020		
03 février 2020	Approbation du compte de gestion 2019	2020.01.01
	Approbation du compte administratif 2019	2020.01.02
	Affectation du résultat de fonctionnement 2019	2020.01.03
	Fixation du montant des participations des structures adhérentes au titre de l'année 2020	2020.01.04
	Budget primitif 2020	2020.01.05
	Contrat de restauration de l'Indre Aval 2020-2023 – Plan de financement	2020.01.06
07 septembre 2020	Election du Président, vice-présidents et membres du bureau	2020.09.07
	Fixation du nombre de vice-présidents	2020.09.08
	Délégation d'attribution au bureau et au président	2020.09.09
	Décision modificative N°01-2020	2020.09.10
13 octobre 2020	Indemnités de fonctions du président et des vice-présidents	2020.10.11
	Renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres Permanente	2020.10.12
	Adoption du règlement intérieur	2020.10.13
	Désignation d'un délégué au CNAS	2020.10.14
	Délibération modifiant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel pour la filière technique	2020.10.15
	Mise en place du télétravail	2020.10.16
	Ratio Promus -Promouvables pour les avancements de grades	2020.10.17
	Vente de bois et autres produits de chantiers	2020.10.18
	Rapport d'activités 2019	2020.10.19

Les décisions de bureau

2020		
17 février 2020	Renouvellement du serveur informatique	2020.02.B.01
8 juin 2020	Demande de déclaration d'intérêt général et demande d'autorisation au titre de l'article l214-1 du code de l'environnement pour la mise en œuvre des travaux dans le cadre du contrat territorial de restauration de l'Indre Médián	2020.06.B.02
	Demande de subvention programme pluriannuel de travaux du contrat territorial Indre Aval	2020.06.B.03
3 septembre 2020	Reprise des fondations du déversoir du Moulin d'Azay-le-Rideau	2020.09.B.04
	Marché 2020-01 relatif à l'étude pour la restauration de la continuité écologique de l'Indre entre Saché et Rigny-Ussé (37) – Attribution du marché	2020.09.B.05
	Renouvellement du contrat du photocopieur – Marché attribué à AJ Copieur	2020.09.B.06

7.5. Les Ressources humaines

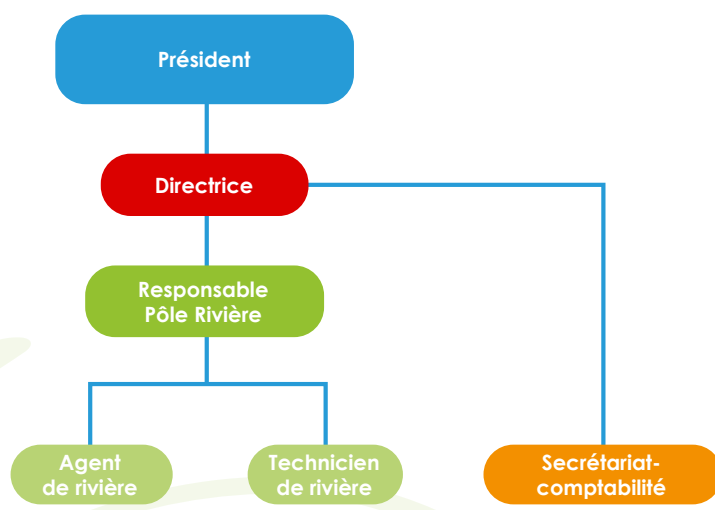
✓ Organigramme des services et tableau des emplois en 2020 :

En 2020, l'équipe du SAVI se composait de 5 agents (soit 4,6 ETP).

Les changements en 2020 :

- ➔ Embauche d'un agent de rivière en CDD pour le mois en juillet pour la campagne de Jussie.
- ➔ Décembre 2020, non renouvellement du contrat de l'adjoint administratif et lancement d'une nouvelle offre d'emploi.

Catégorie	Grade	Durée de travail
Catégorie A	Attaché territorial	1 TP
Catégorie B	Technicien territorial	1 TP
	Technicien non titulaire	1 TP
Catégorie C	Agent technique	1 TP
	Adjoint administratif non titulaire	16/35
	Agent d'entretien	3/35
	Agent technique non titulaire	1 TP sur 1 mois



✓ Répartition des territoires

	AG Responsable	TG Technicien de rivière	TR Agent de rivière)
ME Indre Aval (Pont de Ruan-Avoine) (6 ME)		X	
ME Indre Médian (Artannes – Courcay) Affluents Montison, Molubé, Nantilly, Gâte acier	X		
ME Echandon (+ le Mouru, Le Quincampoix, Le Montant)	X		
ME La Thilouze (inclu commune Villeperdue)	X		
ME du Taureau		X	
ME du St Laurent	X		
ME Bourdin (+ Mardereau)	X		
ME St Branchs (ou Becquet)	X		
ME Le Montison	X		
Compétence fossés collecteurs			X
Gestion des espèces invasives (jussie et ragondins)			X
	7 ME	7 ME	

ME = Masse d'eau

✓ Encadrement de stagiaires

En 2020, le SAVI a accueilli 5 stagiaires malgré la crise sanitaire :

- ➔ 1 stagiaire en BTSA GEMEAU : 3 semaines (au lieu des 6 prévus)
- ➔ 1 stagiaire en 1ère et terminal Bac TGMNF : 11 semaines
- ➔ 1 stagiaire en terminale Bac STAV : 1 semaine (au lieu des 5 prévus)
- ➔ 1 stagiaire en 1ère Bac GMNF : 6 semaines
- ➔ 1 stagiaire en 3ème : Stage découverte : 1 semaine



www.savi37.fr



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



1 Avenue de la Vallée du Lys
37260 PONT DE RUAN
Tél 02 47 26 96 83
contact@savi37.fr